

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 11 DECEMBRE 2025 à 19H30**

L'an deux mil vingt-cinq, le onze décembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, convoqué le 3 décembre 2025, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard MATHECADE, Maire.

**Présents :** MMES et MM. PERENNEZ G, BOIZARD L, FOULFOIN F, JEGLOT B, JOUANNO L, MAUVIEUX O, ROUXEL D, LAINE S, BASSET A, FERGUSON M, LE BORGNE PY.

**Absents excusés :** OLLITRAULT S. qui a donné pouvoir à MATHECADE G.  
PASCO G. qui a donné pouvoir à JEGLOT B.  
TRENY C. qui a donné pouvoir à PERENNEZ G.  
FRABOULET C. qui a donné pouvoir à LAINE S.  
ADELIS G. qui a donné pouvoir à FERGUSON M.  
MAHE A.  
TREHOREL V.

**Secrétaire de séance :** ROUXEL D.

- Nombre de Conseillers Municipaux :	19
- Nombre de Conseillers Municipaux présents :	12
- Nombre de pouvoirs :	5
- Nombre d'absents :	7

L'ordre du jour de la séance est le suivant :

- Tarifs 2026 et révision des loyers
- Enfance – séjour : proposition séjours été 2026
- Distribution des colis du CCAS
- Enquête publique : demande d'autorisation environnementale société Gélagri (régularisation administrative)
- Point sur les travaux en cours
- Informations et questions diverses

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte de rajouter deux points à l'ordre du jour :

- Travaux voirie devant entrée de lot 2 Résidence de Kerjoly
- Cession fonds de commerce du P'tit Hôtel

N'ayant eu aucune observation, le procès-verbal de la séance du 20 novembre 2025 est validé.

## **1- TARIFS 2026**

Rapporteur : Gildas Pérennez, Adjoint au Maire

### Note explicative :

Les tarifs ont été revus en 2020 puis partiellement en 2022 et augmenté en 2024 d'environ 5%.

En octobre 2025, les prix à la consommation augmentent de 0.9 % (2024 : 1.2 %).

La commission finances réunie le 27 novembre propose les tarifs suivants :

### **TARIFS FUNERAIRES :**

Pas d'augmentation en 2026 mais compte tenu des travaux déjà engagés (ossuaire + reprise de concessions) et à engager (programme de reprise de concessions sur 4 ans de 2025 à 2028), une augmentation des tarifs sera à étudier en 2027.

- Caveau communal : gratuit

- Concessions : 15 ans : 50 €  
30 ans : 100 €

Les familles s'adresseront à leur fournisseur pour l'ouverture des caveaux et du caveau communal.

### - Columbarium

Durée	10 ans	20 ans	30 ans
Columbarium	250 €	450 €	600 €

### - Cavurne

Durée	15 ans	30 ans
Cavurne	30 €	50 €

### - Jardin du Souvenir :

Gravure du nom sur la stèle : la famille s'acquittera de la facture auprès de l'entreprise de pompes funèbres.

### **LOCATION DES SALLES :**

Pour les locations de salle, la commission propose de ne pas modifier les tarifs pour 2026. Seuls le montant des arrhes est modifié afin d'être le même pour toutes les salles.

2026				
1 - Salle des Fêtes : Grande salle	Commune	Hors commune	Cuisine	Cuisine pour traiteur
Caution	1 000 €	1000 €		
Arrhes	100 €	100 €		
Un repas ou buffet simple	165 €	195 €	95 €	60 €
Journée ou week-end 2 repas <i>(samedi soir et dimanche midi)</i>	210 €	250 €	150 €	100 €
Journée supplémentaire pour préparation	85 €	85 €		

Apéritif	85 €	110 €		
Spectacle, soirée ou réunion	110 €	140 €		
Repas réveillon	220 €	250 €		
Supplément chauffage du 15/10 au 15/04	65 €	65 €		
Supplément chauffage WE du 15/10 au 15/04	90 €	90 €		
Supplément chauffage sur demande en dehors de la période	65 €	65 €		

2026				
2- Salle des Fêtes : Petit salle	Commune	Hors commune	Cuisine	Cuisine pour traiteur
Caution	500 €	500 €		
Arrhes	100 €	100 €		
Un repas	85 €	110 €	60 €	30 €
Deux repas	110 €	140 €	75 €	55 €
Apéritif ou café enterrement	55 €	70 €		
Repas réveillon	120 €	150 €		
Supplément chauffage du 15/10 au 15/04	40 €	40 €		
Supplément chauffage WE du 15/10 au 15/04	55 €	55 €		
Supplément chauffage sur demande en dehors de la période	40 €	40 €		

2026		
3 - Salle de Kergohy	Commune	Hors commune
Caution	1000 €	1000 €
Arrhes	100€	100 €
Un repas ou buffet simple	95 €	120 €
Un apéritif ou réunion	75 €	90 €
Journée ou week-end 2 repas <i>(samedi soir et dimanche midi)</i>	160 €	190 €
Journée supplémentaire pour préparation	75 €	75 €
Café enterrement	55 €	70 €
Repas réveillon	170 €	190 €
Supplément chauffage du 15/10 au 15/04	50 €	50 €
Supplément chauffage WE du 15/10 au 15/04	70 €	70 €
Supplément chauffage sur demande en dehors de la période	50 €	50 €
Pas de supplément pour les cafés suite à des obsèques		
Supplément gaz pour l'utilisation de l'appareil de cuisson	20 €	20 €

2026		
4 - Salle Men Glaz	Commune	Hors commune
Réunion	45 €	55 €
Supplément chauffage du 15/10 au 15/04	12 €	12 €
Gratuité pour les associations de la commune		

## 5 - Salle Omnisports

Le tarif sera vu fin 1<sup>er</sup> semestre 2026 et les conditions de location seront mises en place.

### LOCATION DE VAISSELLE :

Caution de 1 € par couvert et/ou par verre

Location :      0,60 € / couvert (couvert complet y compris verre)  
                   0,10 € / verre  
                   0,10 € / flûte à champagne

En cas de perte ou de casse de la vaisselle, les tarifs sont les suivants :

- assiette creuse et plate :	2,00 €
- verre ou flûte:	2,00 €
- grande cuillère :	0,50 €
- cuillère dessert :	0,30 €
- fourchette table :	0,50 €
- couteau table :	1,00 €
- plat ovale :	4,50 €
- plat plat :	6,00 €
- plat rectangulaire :	11,00 €
- pichet :	5,00 €
- louche :	7,00 €

Si les employés communaux doivent préparer, transporter des tables ou chaises et / ou débarrasser et nettoyer, il sera demandé 55 € en supplément.

Les heures supplémentaires de ménage et/ou de travaux seront facturées 30 €/ h.

Les écoles sont exonérées.

Les associations communales bénéficient d'une exonération par an mais en cas de ménage non satisfaisant, des heures supplémentaires de ménage et/ou de travaux seront facturées 30 €/ h.

Les assemblées générales ne seront pas facturées quelle que soit la salle.

Le repas des classes est exonéré.

Les associations qui utilisent régulièrement les salles paieront :

- \* ASCRL : 100 €
- \* Club des Aînés ruraux : 130 €
- \* Créamanflor : 100 €
- \* Trévé Danses Loisirs : 100 €
- \* Boxe Energy : 100 €

### LOCATION DE MATERIELS :

- Les tables, tréteaux, bancs, chaises sont prêtés gratuitement aux particuliers. Une caution de 100 € est demandée et sera à déposer à la Mairie.

- Remorque : 20 € par chargement + frais relatifs au dépôt des déchets à la déchetterie. Une copie de la facture de LCBC sera envoyée en perception lors de l'établissement des titres.

- Prêt des panneaux de signalisation pour « route glissante » : mise en place d'un cahier avec une facturation de 150 € par panneau non rendu

DEPOT :

- Caution dépôt du Placis : Une caution de 100 € est demandée et sera à déposer à la Mairie.
- Caution dépôt à la lagune : Une caution de 200 € est demandée et sera à déposer à la Mairie.

CANTINE :

L'indice des prix à la consommation a augmenté de 0.9 % en 2025, la commission propose les tarifs suivants :

- Le prix du repas pris à la cantine municipale passerait à 3,42 €.
- Le repas pris sans réservation préalable sur le portail familles passerait à 4,45 € (majoration de 30%)
- Facturation de 1 € par enfant ayant un PAI et dont les parents fournissent le repas.

Pour information, le prix du repas acheté à Convivio a augmenté de 1,39% le 1er septembre 2025 soit 2.9071 € TTC à 2.9475 € TTC.

ACCUEIL PERISCOLAIRE :

Le taux d'augmentation appliqué est le même que celui de la cantine soit 0,90 % :

2026	Quotient familial inférieur à 900	Quotient familial supérieur à 900
Matinée de 7h30 à 8h45	1,34 €	1,54 €
Matinée de 8h30 à 8h45	0,63 €	0,73 €
Soirée de 16h30 à 18h	1,98 €	2,18 €
Soirée de 16h30 à 19h	3,21 €	3,41 €
Majoration pour dépassement d'horaires	17 € / heure	17 € / heure

ACCUEIL DE LOISIRS VACANCES ET ACCUEIL PERISCOLAIRE MERCREDI:

La délibération du 17 juillet 2025 fixe les tarifs comme suit à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025.

La commission propose de modifier les tarifs pour enfant inscrit mais absent sans justificatif et de les ramener au même montant que le tarif journée.

Idem pour les communes non conventionnées qui n'avaient pas de tarif pour les enfants inscrits mais absents sans justificatif

QF	<599	600-700	701-900	901-1100	1101-1303	>1 304
Tarif journée avec repas enfants communes conventionnées et enfants communes non conventionnées scolarisés à Trévé	6,95 €	9,75€	12,25 €	13,60 €	14,60 €	15,60 €
Tarif journée avec repas communes non conventionnées	7,37 €	10,45 €	13,20 €	14,85 €	15,95 €	17,05 €

Tarif ½ journée avec repas enfants communes conventionnées et enfants communes non conventionnées scolarisés à Trévé	6,12 €	7,52 €	8,77 €	9,52 €	10,02 €	10,52 €
Tarif ½ journée avec repas communes non conventionnées	6,73 €	8,27 €	9,64 €	10,47 €	11,02 €	11,57 €
Tarif préférentiel pour 5 jours/semaine enfants communes conventionnées et enfants communes non conventionnées scolarisés à Trévé	31,50 €	46,50 €	56,50 €	61,50 €	66,50 €	71,50 €
Tarif préférentiel pour 5 jours/semaine communes non conventionnées	34,65 €	51,15 €	62,15 €	67,65 €	73,15 €	78,65 €
Tarif enfant inscrit communes conventionnées et absent sans justificatif	6,95 €	9,75 €	12,25 €	13,60 €	14,60 €	15,60 €
Tarif enfant inscrit communes non conventionnées et absent sans justificatif	7,37 €	10,45 €	13,20 €	14,85 €	15,95 €	17,05 €

Le tarif de la garderie est le suivant :

- 1 € le matin de 7h30 à 8h45
- 1 € le soir de 17h30 à 18h30

#### PARTICIPATIONS :

Le taux d'augmentation appliqué est le même que celui de la cantine soit 0,90 % :

\* Classes de découverte : 64,27 € par enfant scolarisé dans les écoles maternelles et primaires, publique et privée de la commune une fois par élève pendant sa scolarité

\* Jouets de Noël : 10,90 € par enfant scolarisé dans les écoles maternelles et primaires publique et privée de la commune

\* Fournitures scolaires : 56,68 € par enfant scolarisé dans les écoles maternelles et primaires privée de la commune

#### CONTRAT ASSOCIATION ECOLE PRIVEE :

Le taux d'augmentation appliqué est le même que celui de la cantine soit 0,90 % :

Ne sont pris en compte que les enfants de trois ans et plus inscrits et présents à la rentrée scolaire de septembre.

La contribution financière de la commune est fixée à 600,89 € par élève et sera versée en deux fois (50% en avril et 50 % en juin).

#### **FOURNITURE ET POSE DE BUSES**

Pour les ponts de 6 mètres : 50 € de main d'oeuvre + facturation de 3 mètres de buses ou écopal pratiqué par le fournisseur de la commune. Une copie de la facture sera envoyée en perception lors de l'établissement des titres.  
Pour les ponts de 12 mètres : 85 € de main d'oeuvre + facturation de 9 mètres de buses ou écopal pratiqué par le fournisseur de la commune. Une copie de la facture sera envoyée en perception lors de l'établissement des titres.

#### **TERRASSE SUR DOMAINE PUBLIC :**

- Du 1<sup>er</sup> mai au 30 septembre inclus : 35 €/mois
- Hors saison : 18 € / mois

#### **LOCATION DES TERRAINS COMMUNAUX :**

L'indice de référence pour la location des terrains communaux à SCEA Just Pig et à Mickaël LATIMIER est de 123.06 pour une base 100 en 2009. Les taxes foncières dues par les locataires sont de 10 € / ha.

#### **DROIT DE STATIONNEMENT :**

35 € pour tout véhicule procédant à de la vente directe occasionnelle sur les parkings communaux.  
30 € par mois pour un emplacement hebdomadaire

#### **Discussion et vote :**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte ces tarifs pour l'année 2026.

## **2- REVISION DES LOYERS AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2026**

Rapporteur : Gildas Pérennez, Adjoint au Maire

#### **Note explicative :**

Depuis 2016, les loyers des bâtiments communaux augmentent au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année en fonction de l'indice IRL du 3<sup>ème</sup> trimestre.

Au 3<sup>e</sup> trimestre 2025, l'IRL s'établit à 145.77 soit une évolution de 0.87 %.

La commission propose de fixer les loyers comme suit pour l'année 2026 :

INDICES	144.51	145.77
---------	--------	--------

LOGEMENTS	LOCATAIRES	LOYER 01/01/2025	LOYER 01/01/2026
Rue de la Croix Rieux	CHOLLET Tanguy	243.00 €	<b>245.11 €</b>
	LECCHI Mireille	264.57 €	<b>266.87 €</b>
	LE COUTURIER Laurent	415.65 €	<b>419.27 €</b>
Rue de Bellevue	JUNCA-GUILAUD Chantal	372.91 €	<b>376.17 €</b>
	LE GUENANFF Ludivine	372.91 €	<b>376.17 €</b>
	PIBOU Constance	523.27 €	<b>527.83 €</b>
5 rue E.Jégard	FRANCOIS Christophe	295.93 €	<b>298.51 €</b>

7 et 7bis, rue E.Jégard	BURLOT Sophie MIOT Mickaël	490.49 € 674.45 €	<b>494.76 €</b> <b>680.33 €</b>
MICROCRECHE	Scop A l'abord'âge	500 €	<b>500 €</b>
MAIRIE	CABINET INFIRMIER	200 €	<b>200 €</b>

La part des OM sera facturée aux locataires une fois par an avec le loyer de novembre après réception de l'avis d'imposition de la Taxe Foncière.

INDICES	144.51	145.77
---------	--------	--------

COMMERCES	LOCATAIRES	LOYER HT 01/01/2025	LOYER HT 01/01/2026
LE P'TIT GUEULETON	LES TROIS AILES SAS	850 €	<b>850 €</b>
LE P'TIT HOTEL	LES TROIS AILES SAS	1 000 €	<b>1 000 €</b>
LE P'TIT HOTEL Appart	LES TROIS AILES SAS	250 €	<b>250 €</b>

La part des OM sera facturée aux locataires une fois par an avec le loyer de novembre après réception de l'avis d'imposition de la Taxe Foncière.

#### Discussion et vote :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la révision des loyers comme ci-dessus.

### **3- SERVICE ENFANCE : PROPOSITIONS DE SEJOURS ETE 2026**

Rapporteur : Laure Boizard, Adjointe au Maire

#### Note explicative :

Laure Boizard informe que la commission enfance-jeunesse, réunie le 4 décembre dernier, a étudié les propositions de séjours pour l'été 2026.

#### ► séjour des 5-7 ans :

Deux propositions pour un séjour du 15 au 17 juillet 2026 pour 20 enfants et 3 animateurs :

## **1- Ferme pédagogique Les animaux du Bois à Coatascorn**

Les activités proposées sont les suivantes : visite guidée de la ferme avec soins des animaux, activités veillées, contes et légendes au coin du feu, éveil ses sens (toucher, sentir, gouter et écouter les yeux bandés. L'hébergement est en tentes.

Le budget prévisionnel est le suivant :

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Hébergement	<b>520.00€</b>	Participation des familles	<b>1800€</b>
Alimentation	<b>250€</b>	Caf	<b>336€</b>
Activités	<b>450.00€</b>		
Transport	<b>610.76€</b>		
Salaires	<b>1982€</b>	Reste à charge pour la commune	<b>1676.76€</b>
Total	<b>3812.76€</b>	Total	<b>3812.76€</b>

## **2- Centre Régional d'Initiation à la Rivière à Belle-Isle-en-Mer**

Les activités proposées sont les suivantes : animations nature et visite de l'aquarium.

L'hébergement est en dur.

Le budget prévisionnel est le suivant :

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Hébergement	<b>1165.40€</b>	Participation des familles	<b>1800€</b>
Alimentation	<b>250€</b>	Caf	<b>336€</b>
Activités	<b>529€</b>		
Transport	<b>600€</b>		
Salaires	<b>1982€</b>	Reste à charge pour la commune	<b>2390.40€</b>
Total	<b>4526.40€</b>	Total	<b>4526.40€</b>

### Discussion et vote :

Laure Boizard précise que la directrice du camp propose de retenir la ferme pédagogique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de suivre cet avis et retient cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer le devis.

### **► séjour des 8-10 ans :**

Deux propositions pour un séjour du 27 au 30 juillet 2026 pour 24 enfants et 3 animateurs :

## 1- Camping Kervilor à La Trinité sur Mer :

Les activités sont un parc d’attraction et une sortie accrobranche. L’hébergement se fait sous tentes.  
Le budget prévisionnel est le suivant :

Dépenses		Recettes	
Hébergement	<b>1013.40€</b>	Participation des familles :130€	<b>3120.00€</b>
Alimentation	<b>450.00€</b>	Caf	<b>547.20€</b>
Activités	<b>719.64€</b>	Participation de la commune	<b>1961.21€</b>
Transport	<b>864.00€</b>		
Salaires	<b>2581.37€</b>		
Total	<b>5628.41€</b>	Total	<b>5628.41€</b>

## 2- Camping La Récré des Trois Curés à Milizac :

Les activités sont le parc d’attraction « la récré des trois curés » et la visite d’Océanopolis.  
L’hébergement se fait sous tentes.  
Le budget prévisionnel est le suivant :

Dépenses		Recettes	
Hébergement	<b>977.49€</b>	Participation des familles :130€	<b>3120.00€</b>
Alimentation	<b>450.00€</b>	Caf	<b>547.20€</b>
Activités	<b>813.00€</b>	Participation de la commune	<b>2024.66€</b>
Transport	<b>870.00€</b>		
Salaires	<b>2581.37€</b>		
Total	<b>5691.86€</b>	Total	<b>5691.86€</b>

### Discussion et vote :

Laure Boizard précise que la directrice du camp propose de retenir le camping de la Récré des Trois Curés à Milizac.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de suivre cet avis et retient cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer le devis.

### ► séjour des 11-13 ans :

Une proposition pour un séjour du 20 au 24 juillet 2026 pour 24 ados et 3 animateurs au camping Kervilor à La Trinité-Sur-Mer.

L’activité principale est une sortie accrobranche. D’autres activités à prévoir.  
L’hébergement se fait sous tente.

Le budget prévisionnel est le suivant :

Dépenses		Recettes	
Hébergement	<b>1311.20€</b>	Participation des familles : 210€	<b>4300.00€</b>
Alimentation	<b>500.00€</b>	Participation de la commune	<b>2973.20€</b>
Activités	<b>1000.00€</b>		
Transport	<b>387.50€</b>		
Salaires	<b>3412€</b>		
Total	<b>7273.20€</b>	Total	<b>7273.20€</b>

Discussion et vote :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal retient cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer le devis.

Laure Boizard informe que les tarifs des camps ne sont pas encore fixés et seront étudiés en début d'année prochaine.

► séjour des 14-17 ans :

La commission propose de mutualiser ce séjour avec une autre commune. Les séjours sont en cours de recherche.

#### **4-VOIRIE : TRAVAUX DEVANT ENTREE DE LOT AU 2 BIS RESIDENCE DE KERJOLY**

Rapporteur : Frédéric Foulfoin, Adjoint au Maire

Note explicative :

Le propriétaire du lot 2 bis résidence de Kerjoly va enrober sa cour et demande que la commune procède aux travaux de voirie devant son entrée soit une surface de 32 m<sup>2</sup>.

Depuis plusieurs mandats, le Conseil Municipal accepte d'effectuer les travaux d'entrée dans les lotissements sur une longueur de 4.50 m sur la largeur du trottoir. Si l'entrée fait plus que 4.50 m, le surplus est à la charge du propriétaire.

Le devis de l'entreprise LE LOUEDEC TP est le suivant pour la partie communale :

- préparation du terrain et travaux enrobé : 1 120 € HT

Discussion et vote :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte ce devis et autorise que la dépense soit mandatée en section d'investissement.

#### **5-CESSION DE FONDS DE COMMERCE DU P'TIT HOTEL**

Rapporteur : Gérard Mathécade, Maire

Note explicative :

Monsieur le Maire informe que ce bail va être cédé par la SARL Les Trois Ailes à Madame Pauline Millet.

Le compromis de vente a déjà été signé. Monsieur le Maire, Brigitte Jéglot et Gildas Pérennez l'ont rencontré.

Dans ce cadre, le notaire demande au Conseil Municipal de donner son accord pour la cession de ce bail par la SARL Les Trois Ailes à Madame Pauline Millet.

Discussion et vote :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord pour cette cession sous réserve de l'obtention de l'accord bancaire.

Monsieur le Maire précise que si le dossier est accepté, le transfert de bail pourrait avoir lieu entre le 15 et le 30 janvier 2026.

## **6-DISTRIBUTION DES COLIS DU CCAS**

Rapporteur : Ozanne Mauvieux, Conseillère Municipale déléguée aux affaires sociales

Note explicative :

Ozanne Mauvieux informe que 29 colis ont été commandés chez Pâtisseries Gourmandes au prix unitaire de 24 € TTC soit 696 € TTC.

Les écoles ont confectionné des cartes qui seront distribuées avec les colis.

Il est demandé aux conseillers municipaux de faire la distribution le week-end prochain.

## **7-ENQUETE PUBLIQUE : DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE SOCIETE GELAGRI**

Rapporteur : Gérard Mathécade, Maire

Note explicative :

Monsieur le Maire informe qu'une enquête publique a lieu du 8 décembre 2025 au 7 janvier 2026 sur demande présentée par Gélagri afin de régulariser la situation administrative du site de production sis ZI de Montplaisir à Loudéac.

*« La société GELAGRI BRETAGNE, filiale de la coopérative EUREDEN, exploite un site spécialisé dans la production de légumes surgelés sur la commune de Loudéac. GELAGRI BRETAGNE s'est engagé auprès de l'Administration à déposer un dossier de demande d'autorisation environnementale unique afin de régulariser sa situation administrative. Le site fait l'objet de modifications, notamment, une augmentation de la capacité de production liée au transfert des activités du site de St Caradec vers le site de Loudéac et au rapatriement de certaines productions du site morbihannais D'Aucy sur le site de Loudéac et à la fusion-absorption de la société EFA.*

*La capacité de production demandée est de 480 tonnes de produits finis par jour en moyenne et 650 en pointe selon la répartition suivante :*

- *Produits semi-finis (atelier fabrication en sortie de surgélateurs et atelier épinards) : 65000 tonnes/an*
- *Produits finis (atelier conditionnement et atelier des plats cuisinés) : 90 000 tonnes / an»*

La MRAe (mission régionale d'autorité environnementale) a émis un avis sans observation sur ce projet le 5 juin dernier.

Le dossier d'enquête publique est consultable sur le site : <https://www.registre-numerique.fr/projet-ddae-loudeac>

#### Discussion et vote :

Après avoir entendu la présentation faite par Monsieur le Maire, le Conseil Municipal émet un avis favorable.

### **8- POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS**

► salle omnisports : le couvreur a enlevé les tôles translucides, l'entreprise Le Ho continue la phase maçonnerie. Argoat Bois ne peut intervenir sans avoir la validation d'un bureau de contrôle sur une partie de la charpente, l'étancheur attend également un avis du bureau de contrôle concernant l'isolant coupe-feu sous l'étanchéité.

► Peinture plafond église au-dessus du chœur : les travaux seront faits le mercredi 17 décembre.

### **9- INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

▪ incident électrique à la Ville aux Veneurs (Gaec Auffret et M. Lasnel) causant la mort de 7 vaches : Réunion lundi 8 décembre avec le SDE ainsi qu'Enedis sur place en présence de Mickaël Auffret (Gaec Auffret). L'incident a bien été pris en compte et Monsieur le Maire a insisté auprès du SDE pour que ce problème soit résolu rapidement.

▪ bilan du marché de Noël : bilan positif du marché, environ 1400-1500 personnes sont venues le visiter malgré la météo pluvieuse. Beaucoup de compliments sur la déco de la salle avec une ambiance plus cocooning. Allées plus serrées du fait de la surface de la salle mais nous ne pouvions pas diminuer le nombre d'exposants vu la forte demande pour y assister. Bonne organisation des 2 associations, Club des jeunes et Fun Run, pour la restauration et la buvette. Annulation des balades en calèche à cause de la météo. Bonne participation également à la tombola grâce à notre bénévole Manon Quéro (33 gagnants avec les lots offerts par les exposants). Après un tour de salle en fin de journée, la majorité des exposants étaient satisfaits de leurs ventes. Un grand merci aux agents communaux et à plusieurs élus pour la préparation et le démontage de la salle ainsi qu'aux enfants de l'accueil de loisirs pour la fabrication de la déco. Merci également à l'ensemble de la commission animation pour l'organisation de ce marché qui sera renouvelé en 2026. Le lieu sera à définir par la nouvelle équipe.

▪ distribution des bulletins municipaux : suite à la commission du mercredi 3 décembre, tous les documents ont été envoyés à l'imprimerie du centre à Loudéac. Relecture de la maquette (36 pages) semaine 50 par la commission pour une impression et distribution des 840 exemplaires le week-end du 27-28 décembre par les élus.

▪ compte-rendu de la commission finances de LCBC : Gildas Pérennez donne les principales informations de la commission.

Suite au projet de Loi de Finances, la perte de recettes en fonctionnement est estimée à 1 580 000 € sur un budget total de fonctionnement de 31 578 000 €. Le budget d'investissement 2026 sera de 12 000 000 €.

Le CIAS est déficitaire avec des dépenses de fonctionnement importantes : 1 254 000 € en 2024, 2 000 000 € en 2025 et 2 500 000 € dans 3 ans. Concernant le service Ordures Ménagères, le coût de traitement des déchets à Kerval va augmenter de 480 000€ en 2026. Frédéric Foulfoin rappelle qu'il conviendrait de mieux trier ses déchets pour maîtriser les dépenses.

Les dépenses liées à l'assainissement vont aussi augmenter de 15 % sur les 3 prochaines années.

▪ compte-rendu du Conseil Communautaire : Monsieur le Maire en donne les principales informations :

-Conseil Communautaire des Jeunes : le coût des taxis pour le transport des jeunes étant très élevé, il ne sera plus assuré par les taxis du transport à la demande. Pour la Conseillère Communautaire de Trévé, Monsieur le Maire propose que ce soit un élu qui assure le déplacement aux réunions et il pourrait y avoir des arrangements entre les communes pour mutualiser le trajet.

-Loi ZAN : la commune a consommé toute sa surface. Les terrains privés n'entrant pas dans la ZAN, il faudrait inciter les propriétaires privés à mettre leurs lots en vente. Brigitte Jéglot informe qu'elle est allée en réunion avec Monsieur le Maire sur ce sujet et elle a constaté que le centre Bretagne rural était laissé pour compte aux dépens des grandes villes et de celles du littoral.

-Le PLUi sera révisé en 2026.

▪ Bourse aux sportifs : Laure Boizard rappelle que LCBC offre une bourse de 500 € par an renouvelable sur 3 ans à 5 sportifs (16-25 ans) du territoire.

▪ compte-rendu commission attractivité territoriale et numérique de LCBC : David Rouxel informe que cette commission portant sur le déploiement de la fibre et l'octroi des subventions Leader.

▪ distributeur de pizzas rue de Bellevue : Morag Ferguson demande à Monsieur le Maire de revoir avec le garagiste pour qu'il libère des places de parking.

Fin de séance à 21h15.

#### **Dates à retenir :**

- Vendredi 12 décembre à la salle des fêtes : arbre de Noël école des Perrières
- Samedi 13 décembre à la salle des fêtes : arbre de Noël de l'école Ste Jeanne d'Arc
- Lundi 15 décembre à 10h : commission révision des listes électorales
- Jeudi 18 décembre à 14h à la salle des fêtes : spectacle de Noël offert par la municipalité
- Vendredi 9 janvier à 20h : voeux de la Municipalité
- Jeudi 15 janvier à 19h30 : Conseil Municipal
- Jeudi 22 janvier à 19h au vélodrome : voeux de LCBC